

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel pour l'année 2019

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées au titre l'année 2019, par différents groupements et associations dont les activités culturelles ou festives participent activement à la vie de la cité et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement. Pour la 6^{ème} année consécutive, les établissements publics et associations conventionnés connaissent des baisses de participation de la part d'autres bailleurs de fonds alors que la Ville maintient son effort financier malgré la pression budgétaire qu'elle connaît.

La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé. Quatre d'entre elles revêtent un caractère spécifique et font l'objet de conventions de partenariat :

- **L'association Musée Maritime de Nouvelle-Calédonie** : sur un budget global de 49.030.000 F/CFP, il est proposé le versement d'une subvention de 5.500.000 F/CFP pour le fonctionnement de la structure.

- **L'association pour le Développement des Arts et du Mécénat Industriel et Commercial (ADAMIC)** : Pour l'année 2019, il est proposé de reconduire le versement d'une subvention de 2.000.000 F/CFP sur un budget total de 4.850.000 F/CFP à l'association ADAMIC pour la poursuite de l'opération « Chèque Culture Nouvelle-Calédonie » qui a pour vocation de permettre à un public ciblé de jeunes âgés de 12 à 26 ans, notamment les collégiens, lycéens et étudiants boursiers ainsi que les jeunes en situation de précarité économique, psychologique, sociale ou de handicap, d'accéder gratuitement à des spectacles.

Cette action est inscrite au titre du Contrat d'Agglomération 2017-2021.

- **L'association La Cathédrale, notre Patrimoine** : Depuis sa création en janvier 2006, l'association « La Cathédrale, notre Patrimoine », en charge des travaux d'entretien et de restauration nécessaires à la conservation de l'édifice, a pu mener à bien un certain nombre de travaux. Un programme pluriannuel de restauration de la Cathédrale sur quatre ans a été engagé en 2016 avec le concours de la Ville de Nouméa et d'autres collectivités.

Pour 2019, l'association sollicite à nouveau le soutien financier de la commune afin de poursuivre le programme de restauration avec les travaux de la tranche 3 estimés à 55.275.776 F/CFP par le maître d'œuvre. Le plan de financement prévisionnel de cette tranche est le suivant : 50 % province Sud, 30 % Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 10 % Ville de Nouméa et 10 % fonds propres de l'association. Il est donc proposé le versement d'une subvention d'investissement de 5.500.000 F/CFP à l'association pour participer à la réalisation des travaux de la tranche 3.

- L'association Témoignage d'un Passé (ATUP) : L'Association, qui est investie depuis plusieurs décennies sur le site historique de Nouville, propose régulièrement des actions de valorisation afin de faire connaître l'histoire du bagne et découvrir ce site patrimonial. Des milliers de visiteurs fréquentent annuellement ce lieu dépourvu d'infrastructures d'accueil. C'est pourquoi, l'association souhaite construire un centre visiteur, point d'entrée du public sur le site historique, qui permettrait de proposer un accueil de qualité et une offre de services (espaces documentaire et boutique) et créer des bureaux pour le personnel affecté au site. Le budget prévisionnel total des travaux s'élève à 44.467.213 F/CFP. La Ville souhaite participer à ces travaux à hauteur de 5.000.000 F/CFP. La province Sud et le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ont également été sollicités à hauteur de 20.000.000 F/CFP chacun. De plus, dans le cadre du fonctionnement de l'association dans la Maison Célières-Foyer des Calédoniens, la Ville soutiendra l'association en fonctionnement à hauteur de 1.740.000 F/CFP.

Il est également proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement à 5 associations, détaillées dans le tableau ci-annexé, pour un montant de 1.200.000 F/CFP.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à 9 organismes pour un montant total de 20.940.000 F/CFP et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer les conventions définissant les obligations des groupements et associations concernés.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 6 février 2019

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL RETENUES

Budget annuel subvention de
fonctionnement 2019 : 123.635.000 F
Budget déjà attribué pour 2019 : 19.000.000 F
Budget Villes jumelles attribué
pour 2019 : 595.000 F
Reliquat budget 2019 : 104.040.000 F
Proposition d'attribution : 10.440.000 F
Disponible après proposition : 93.600.000 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
MUSEE MARITIME DE NOUVELLE- CALEDONIE Pdt : Gilbert CASTET	1999	Fonctionnement de la structure	6 000 000 F	49 030 000 F	Etat-Mac : 1 500 000 F Gouvernement : 10 000 000 F Province Sud : 12 300 000 F PANC : 15 000 000 F	5 500 000 F	Favorable	5 500 000 F
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS ET DU MECENAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (ADAMIC) Pdt : Frédéric OHLEN	2004	Reconduction du dispositif Chèque- Culture 2019	2 000 000 F	4 850 000 F	Gouvernement : 2 000 000 F Province Sud : 500 000 F Commune du Mont-Dore : 200 000 F Commune de Païta : 100 000 F Commune de Dumbéa : 50 000 F	2 000 000 F	Favorable	2 000 000 F
ASSOCIATION TEMOIGNAGE D'UN PASSÉ Pdt : Yves MERMOUD	1975	Recrutement d'un personnel du Service Civique	2 180 000 F	21 286 526 F	Province Sud : 9 283 963 F Etat : 7 674 963 F Commune de Païta : 601 000 F	1 740 000 F	Favorable	155 000 F
		Réalisation de supports numériques pour les animations pédagogiques de la Maison Célières						885 000 F
		Organisation d'événementiels sur le site historiques du bagne de Nouville <i>La Nuit des Illuminés</i>						700 000 F
ASSOCIATION SUBLIMAGE Pdt : Sylvain CHARRIERE	2010	Organisation du 10ème festival de l'image sous-marine au Rex-Nouméa du 1er au 10 juin 2019	600 000 F	6 390 000 F	Province Sud : 400 000 F Gouvernement : 1 000 000 F	600 000 F	Favorable	600 000 F
COMITE AMBASSEADEURS NC Pdt : Irvin PUGIBET	2015	Organisation de la 5ème édition de l'élection Miss et Mister Jeunesse NC	900 000 F	2 530 000 F	Gouvernement : 200 000 F Province Sud : 300 000 F	250 000 F	Favorable	250 000 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION LE CERCLE DU MUSEE DE LA VILLE DE NOUMEA Pdte : Odile MAGNON	2005	Reconduction de conférences, de visites guidées, des Thés-Patrimoines et soutien aux deux musées de la Ville	100 000 F	2 335 000 F	Etat : 300 000 F Province Sud : 300 000 F	100 000 F	Favorable	100 000 F
ALLIANCE CHAMPLAIN Pdt : Daniel MIROUX	1985	Organisation de la semaine internationale de la langue française et de la francophonie en mars 2019 et l'édition des 10 Mots et Mots d'Or	100 000 F	1 070 000 F	Etat-Mac : 200 000 F Gouvernement : 300 000 F Province Sud : 200 000 F	50 000 F	Favorable	50 000 F
ASSOCIATION AU ROYAUME DES ENFANTS Pdte : Michelle MARTIN	2010	26ème édition des festivités de Noël	210 000 F	965 818 F	-	200 000 F	Favorable	200 000 F
	TOTAL							10 440 000 F

Budget annuel subvention

d'investissement 2019 : 10.500.000 F

Proposition d'attribution de la DCPR : 10.500.000 F

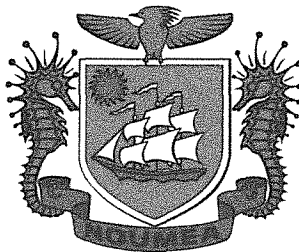
Disponible après proposition de la DCPR : 0 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
LA CATHEDRALE, NOTRE PATRIMOINE Pdt : Serge CHAUBET	2006	Travaux de restauration de la cathédrale Saint Joseph (tranche 3)	5 527 578 F	55 275 776 F	Province Sud : 27 637 888 F Gouvernement : 16 582 733 F	5 300 000 F	Favorable	5 500 000 F
ASSOCIATION TEMOIGNAGE D'UN PASSE Pdt : Yves MERMOUD	1975	Réalisation d'un pavillon d'accueil au musée du bagne	10 000 000 F	50 000 000 F	Etat : 20 000 000 F Province Sud : 20 000 000 F	0 F	Favorable	5 000 000 F
	TOTAL							10 500 000 F

DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL NON RETENUES

Budget annuel subvention de
 fonctionnement 2019 : 123.635.000 F
 Budget déjà attribué pour 2019 : 19.000.000 F
 Budget Villes jumelles attribué
 pour 2019 : 595.000 F
 Reliquat budget 2019 : 104.040.000 F
 Proposition d'attribution : 10.440.000 F
 Disponible après proposition : 93.600.000 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
THÉÂTRE DE L'ÎLE Dir : Dominique CLEMENT-LAROSIERE	1999	Renouvellement des équipements lumières (gradateurs) et de rideaux de scène	5 000 000 F	17 000 000 F	NC	sans objet	Défavorable	0 F
MUSEE MARITIME DE NOUVELLE-CALEDONIE Pdt : Gilbert CASTET	1999	Aménagement de l'espace migrations austronésiennes	1 000 000 F	4 500 000 F	Province Sud : 1 000 000 F Gouvernement : 2 000 000 F	0 F	Défavorable	0 F
ASSOCIATION LE MOUV' Pdt : Jacky MARAI	1998	Travaux de réfection du bâtiment (porte vitrée)	1 050 000 F	1 501 611 F	-	0 F	Défavorable	0 F
ASSOCIATION MÉMOIRE DU CIEL Pdt : Hugues JURION	2001	Entretien et réparation d'un avion (changement de moteur, hélice et révision générale)	3 000 000 F	6 525 000 F	-	sans objet	Défavorable	0 F
TOTAUX								0 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 février à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
DATE DE CONVOCATION	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Charlène SOERIP
18.02.2019	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Isabelle LAFLEUR
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sonia BACKES
19.02.2019	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Alexandre MACHFUL		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

	M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SENS
Nombre de conseillers en exercice : 53	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
Nombre de présents : 29	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants : 43	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(14 procurations)	Mme	Sabine KAGY	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Christophe OBLED	M.	Jonas TAOFIFENUA
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Charles ERIC
	Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Christophe CHEVILLON	M.	Angélo PITO
	Mme	Christine BELLET	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant le versement de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel pour l'année 2019 et la signature des conventions correspondantes

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 26 FEV. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2021 signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/ 113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/08 du 6 février 2019,

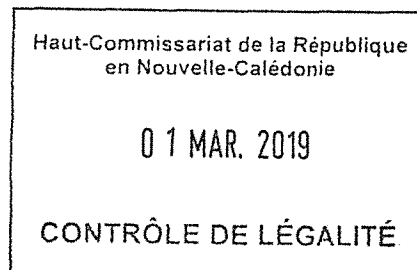
La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 14 février 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 10.440.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux groupements et associations suivants :



ASSOCIATION MUSÉE MARITIME DE NOUVELLE-CALÉDONIE (Fonctionnement de la structure)	5.500.000 F
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS ET DU MECENAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (ADAMIC) (Reconduction du dispositif chèque-culture 2019)	2.000.000 F
ASSOCIATION TEMOIGNAGE D'UN PASSE (ATUP) (Maisons Célières : réalisation de supports numériques pour animations pédagogiques)) (Organisation d'événementiels sur le site historique du bagne de Nouville <i>La Nuit des Illuminés</i>) (Recrutement d'un service civique)	885.000 F 700.000 F 155.000 F
ASSOCIATION SUBLIMAGE (10 ^{ème} festival de l'image sous-marine au Rex-Nouméa du 1 ^{er} au 10 juin 2019)	600.000 F
COMITE AMBASSADEURS NC (5 ^{ème} édition miss et mister jeunesse NC)	250.000 F
ASSOCIATION LE CERCLE DU MUSEE DE LA VILLE DE NOUMEA (Reconduction des conférences, visites guidées et soutien aux 2 musées de la Ville)	100.000 F

ALLIANCE CHAMPLAIN

(Organisation de la semaine internationale de la langue française et de la francophonie en mars 2019, des 10 mots et des mots d'or 2019)

50.000 F

ASSOCIATION AU ROYAUME DES ENFANTS

(Mise en place de la 26^{ème} édition de Noël)

200.000 F

ARTICLE 2 /

Un crédit de 10.500.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 204 «Subventions d'équipements», pour être versé aux groupements et associations suivants :

ASSOCIATION LA CATHEDRALE NOTRE PATRIMOINE

(Travaux de restauration de la Cathédrale St Joseph – tranche3))

5.500.000 F

ASSOCIATION TEMOIGNAGE D'UN PASSÉ (ATUP)

(réalisation d'un centre visiteur au musée du bagne)

5.000.000 F

ARTICLE 3 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec les associations concernées les conventions de partenariat correspondantes.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 FEV. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 1 MARS 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD

D.F. (dont T.P.S.)

D.C.P.R.

SGL

AFFICHAGE

- 1
- 2
- 1
- 1
- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire,

Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE



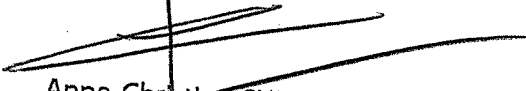
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 1 MARS 2019
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ou publié le - 4 MARS 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
2^e adjointe au Maire
chargée des finances